



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20320-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.430**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE LA NATURE. ADOPTION D'UNE
UNITÉ FONCTIONNELLE**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.13

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE LA NATURE. ADOPTION D'UNE
UNITÉ FONCTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2010 et 2011, le Muséum d'Histoire Naturelle et la Mission Environnement et Risques Majeurs ont organisé la « Fête de la Nature » au Parc St Mitre, manifestation nationale initiée par le Ministère de l'Ecologie.

Les deux éditions de cette manifestation ont attiré chaque année près de 2 000 visiteurs.

En 2012, cette manifestation se tiendra du 10 au 13 mai 2012 et sera placée sur le thème de l'eau.

En effet, l'accès à l'eau potable est devenu un problème grandissant dans de nombreux pays du monde, compte tenu de l'augmentation de la consommation mondiale, du réchauffement climatique et de la pollution croissante des nappes phréatiques.

De ce fait, le forum mondial de l'eau se tiendra à Marseille au mois de mars 2012 et l'année 2013 sera déclarée « année mondiale de l'eau » par les Nations Unies.

Installés sous une douzaine de tentes, des exposants institutionnels, professionnels et associatifs aborderont des thématiques variées comme la gestion des cours d'eau, l'épuration, la faune et la flore aquatiques, les métiers de l'eau, la force hydraulique sous forme de stands et ateliers.

Un accent particulier sera mis sur les ateliers à destination des enfants ; en partenariat avec l'association « Image de ville ». Cinq thèmes d'ateliers seront proposés aux enfants avec projections de films : « l'eau, quelle force », « lavons l'eau », « l'eau dans tous ses états », « économisons l'eau » et « les animaux de l'eau ».

Des ateliers pour enfants des écoles seront proposés jeudi 10 et vendredi 12 mai sur les thèmes ci-dessus par le Muséum d'Histoire Naturelle, et pour le grand public les samedi 13 et dimanche 14 mai.

Un programme de conférences et de projections de films est également prévu.

Le coût de la manifestation sera partagé entre le Muséum d'Histoire Naturelle et la Mission Environnement et Risques Majeurs.

Les dépenses à prévoir pour cette manifestation sont détaillées ci-dessous :

Besoins	Montant	Observations
	Fournitures et Services	
Mise en place et démontage des 12 tentes	3 000	Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T
Surveillance et sécurité	3 000	Sur marché en cours P1
Impression de 10.000 dépliant	900	Sur marché en cours A 9064
Impression de 50 affiches 120 X 176	320	Sur marché en cours A 9065
Impression de 2 bâches	300	Sur marché en cours A 9066
Frais de missions	400	Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T
Prestation de services films et conférenciers	3 000	
Location d'une exposition	500	Article 30
Animations théâtrales	2 000	Article 30
Location de parasols	175	Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.
Plateaux repas	450	Sur marché en cours
Total de la manifestation « La fête de la nature »	14 045	Procédure adaptée inférieure à 20.000 € H.T

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville s'associe à la manifestation nationale « Fête de la nature » ;
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle et la fiche opérationnelle, ci-dessus, afin de permettre l'organisation de cette manifestation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue délégué aux musées à signer toutes conventions ou tous documents se rapportant à cette manifestation et à engager les dépenses correspondantes dans le cadre des procédures relevant de la commande publique ;
- **ADOPTER** les actions et leurs montants prévus au tableau, ci-dessus.

**2012.430 - PARTICIPATION DE LA VILLE À LA FÊTE DE LA NATURE. ADOPTION
D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**